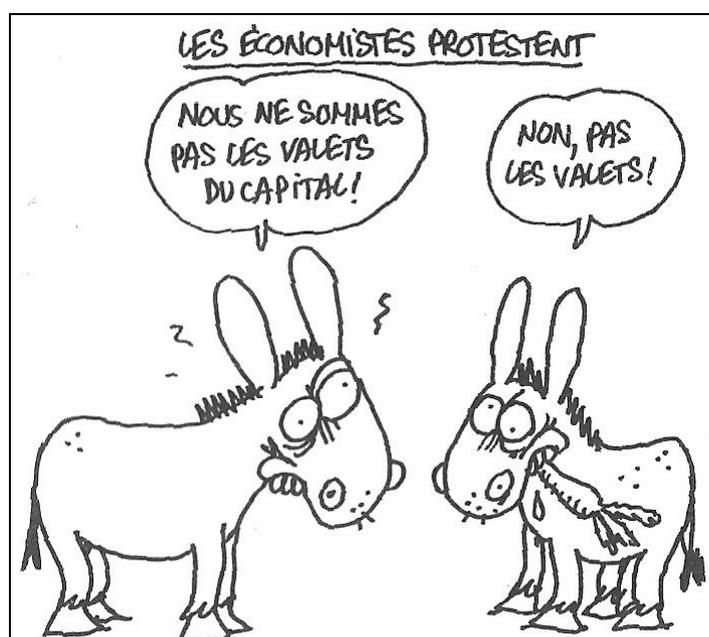


Trois économistes, Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et André Zylberberg, viennent de publier dans *les Echos* [une tribune](#) qui s'en prend au [rapport Romagnan](#) sur le bilan des 35 heures. La charge est violente : les auteurs parlent de « *désinformation parlementaire* » et affirment que le rapport « *discrédite* » l'Assemblée nationale.

Pour montrer que « *la réduction du temps de travail n'a aucun effet positif sur l'emploi* », ils invoquent [une seule étude](#) qui repose sur le fait que deux jours fériés en Alsace-Moselle (la Saint-Etienne et le Vendredi saint) ont été pris en compte dans la définition de la durée du travail, si bien que celle-ci a moins diminué que dans le reste du pays. Pourtant, souligne la tribune, il n'y a pas eu moins de créations d'emplois en Alsace-Moselle.



Charb/Husson, *Le capitalisme en 10 leçons*, La Découverte, 2012.

Une étude baroque

Cette étude a été publiée dans le *Journal of Labor Economics*, « le meilleur journal académique dans le domaine du travail et de l'emploi » selon Carcillo lors de [son audition](#) par la commission Romagnan. Mais elle ne permet en aucun cas de conclure à une absence d'effet de la RTT sur l'emploi. Le seul résultat revendiqué par ses auteurs est que la moindre réduction du temps de travail en Alsace-Moselle n'a pas conduit à de moindres créations d'emplois. Vient ensuite cette déclaration amphigourique assez représentative d'une certaine « science » économique : « *Nous ne pouvons pas conclure avec certitude que l'impact global de la réforme des 35 heures ait été proche de zéro. Cependant, nos résultats sont certainement compatibles avec cette interprétation* ».

On sent le dépit des auteurs qui vont alors s'essayer à un calcul de coin de table. En appliquant les coefficients de leurs équations à l'emploi total, ils trouvent un impact moyen de 150 000 emplois créés. Mais ces coefficients sont tellement imprécis que cette estimation se situe au milieu d'une fourchette allant « au moins » d'un million d'emplois détruits à un million d'emplois créés (« *This range is extremely sizable, going at least from -1 million to +1 million jobs* »). De plus, « *les signes de l'effet varient d'une spécification à l'autre* », ce qui veut dire que la RTT crée ou détruit des emplois : c'est selon.

Une méthodologie singulière

Les auteurs de la tribune se scandalisent aussi de lire que « *les lois Aubry formaient un tout et cela n'a pas de sens d'en isoler les différentes composantes* ». Ils s'exclament : « *drôle de conception de l'analyse économique !* ». Pour évaluer une mesure de politique économique, il faudrait selon eux comparer un groupe test qui en bénéficie et un groupe témoin qui n'en bénéficie pas. Mais c'est exactement ce qu'on fait les études qui ont conduit au consensus de 350 000 emplois créés en comparant les entreprises passées aux 35 heures et les autres. Et contrairement à ce que Carcillo a soutenu lors de son audition, elles ont pris en compte le « biais de sélection », autrement dit les différences pouvant exister entre ces deux groupes.

L'objection est de toute manière absurde : le passage aux 35 heures s'est fait selon un processus de négociations qui combinait de manière indissociable la baisse du temps de travail, les allègements de cotisations et les gains de productivité résultant d'une réorganisation du travail.

Les réserves méthodologiques exprimées dans la tribune sont d'abord un aveu d'impuissance de ses auteurs. Leurs outils ne leur permettent pas de proposer une évaluation cohérente d'une mesure macroéconomique complexe : ils ne savent pas faire. Mais c'est aussi l'indice d'un *a priori* idéologique (la RTT ne peut pas créer d'emplois, seule une baisse du salaire peut y parvenir) exprimé par Carcillo lors de son audition : « *on peut confondre l'effet "pur" de la réduction du temps de travail avec l'effet de la réduction du coût du travail dû à l'aide. Et l'on ne sait pas à quoi seraient dues les hausses d'emploi observées* ». Ce qui est ainsi suggéré, c'est que ce sont peut-être après tout les baisses de « charges » qui auraient permis de créer des emplois.

La tribune est au fond une manifestation de mauvaise humeur des auteurs après une bataille perdue. Ce sentiment les conduit à faire usage d'un procédé polémique détestable, consistant à tirer un trait d'égalité entre les partisans de la réduction du temps de travail et ceux qui pensent « *que les immigrés prennent le travail des Français* ».

Un obstacle à l'analyse économique

Les auteurs récusent implicitement les autres personnalités auditionnées par la commission parlementaire en se prévalant d'une scientificité supérieure à l'encontre de « *la lecture orientée que pourrait en faire tel ou tel responsable politique* ». Mais, comme on l'a vu, ces prétentions s'évaporent quand on se plonge dans leurs « *évaluations indépendantes menées selon des techniques universellement adoptées* ». C'est sans doute pourquoi les résultats évanescents de l'étude Alsace-Moselle « *n'ont pas eu l'heur de retenir l'attention de la rapporteuse* ».

La méthodologie nano-économétrique dont se réclament les auteurs est une grave régression par rapport à une véritable approche macroéconomique de cette question essentielle : comment expliquer le bond en avant de l'emploi pendant la période des 35 heures (voir graphique) ? Il n'y a que trois explications disponibles. La croissance ? Mais la précédente période de forte croissance - la seconde moitié des années 1980 - avait conduit à de moindres créations d'emplois, et ces derniers avaient été détruits par le retournement de conjoncture. Les baisses de « charges » ? Mais le coût salarial est resté à peu près constant lors du passage aux 35 heures. Ne reste donc que la réduction du temps de travail, et c'est le grand mérite du rapport Romagnan d'avoir su ouvrir à nouveau le débat.

Les 35 heures ont eu un effet positif sur l'emploi

Emploi salarié dans les secteurs marchands (hors agriculture), en millions



altereccplusdata

[Cliquer ici ou sur le graphique pour suivre la courbe de l'emploi année par année](#)